

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2020

---

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° II-CF1231

présenté par

Mme Magnier, Mme Lemoine, M. Ledoux, M. Christophe, M. Herth, M. El Guerrab et Mme Sage

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 45, insérer l'article suivant:

I. – A la fin du V de l'article 90 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, l'année : « 2021 » est remplacée par l'année : « 2022 ».

II. – Le I n'est applicable qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû.

III. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prolonger le Prêt à taux zéro (PTZ) jusqu'au 31 décembre 2022 afin de faciliter l'accès à la propriété pour les primo-accédants afin de limiter l'artificialisation des sols.